République Française
Département Cher
Commune de Limeux

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 14 septembre 2026 à 20h00

L' an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Limeux, convoqué le 07 septembre 2026 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Limeux sous la présidence de Mr YVON Julien, Maire.

Étaient présents : Julien YVON, Angélique MOREL, Sylvia KÜBLER, Anne-Marie NEDELEC, Élodie PAIRAULT, Benoît FAILLOT, Kévin GRANGETAS, Romain GRESSETTE

Étaient excusés : Julien ROTINAT

Excusés ayant donné procuration : Céline YVON à Angélique MOREL
Philippe RAYMOND à Sylvia KÜBLER

Nombre de présents	8
Nombre d'absents	3
Nombre de procurations	2
Quorum	6

Le quorum étant atteint la séance peut débuter.

Angélique MOREL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

1) Décision prises par délégation

NUMÉRO	INTITULÉ	DATE
2026-01	Décision portant attribution d'une aide financière exceptionnelle de 500,00€	31.07.2026

DEVIS		
DATE	ENTREPRISE – NATURE	MONTANT
08/09/2026	LUMIFETE – Illuminations de Noël	1 745,66€

2) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 juin 2026
Les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité** le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 22 juin 2026.

3) Fonds de solidarité logement

La commune contribue dans le cadre d'une convention pluriannuelle au financement du FSL qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.
Aucune aide n'a été attribuée par le FSL pour le logement en 2025 à nos administrés.

Toutefois chaque année étant différente il nous est demandé de faire connaître le montant que l'on souhaite consacrer à ce dispositif pour l'année 2026 et la répartition éventuelle selon la nature des aides octroyées.

Monsieur le maire propose de reconduire la subvention au Fonds de Solidarité Logement du Conseil Général d'un montant de 150.00€, sans affectation.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (M. Gressette s'abstient) décide de reconduire la subvention FSL du Conseil Général d'un montant de 150.00€, sans affectation

4) Devis : numérisation des registres d'état civil

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Numerize.
L'offre consiste en la numérisation sur site des registres d'état civil anciens.
Elle concerne les anciens actes d'état civil qui n'ont pas été saisis informatiquement.

Elle est détaillée comme suit :
- Numérisation sur site dans notre mairie pour garantir la sécurité des registres,
- Traitement des images : nettoyage, suppression des impuretés, mise en page,
- Saisie informatique de toutes les informations liées à l'acte dans une base de données compatible avec notre logiciel berger Levrault,
- Chaque acte est saisi par deux opérateurs différents et les données se croisent afin de repérer les éventuelles erreurs de saisie par un opérateur arbitrage,
- Contrôle qualité rigoureux,
- Création d'un espace personnel sécurisé pour la livraison des fichiers à la mairie au format attendu par notre éditeur.

L'objectif est de préserver et sécuriser nos registres qui s'abîment de plus en plus. Ainsi il ne sera plus nécessaire de les manipuler pour en extraire la copie d'un acte.

L'offre représente un coût total de 2 110.00€ TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

5) Informations diverses

► M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu rendez-vous avec l'entreprise FERRE le lundi 07 septembre afin de revoir avec eux les réserves des travaux du centre technique. Ils doivent reprendre les espaces verts et intervenir sur la pompe de la réserve d'eau qui ne fonctionne pas correctement.
Mme Morel rajoute qu'il y a un dysfonctionnement avec l'alarme, l'entreprise en charge de la maintenance interviendra vendredi 18 septembre.

► Proposition devis cimetière : M. le Maire présente au conseil deux devis de PFG et Caton Pequignot pour la reprise du puits de dispersion et l'installation d'un columbarium de 5 cases. C'est une première étude afin d'envisager une demande de subvention à la CDC sur l'année 2027. Nous allons probablement demander un devis pour réaliser une allée entre les cavurnes jusqu'au jardin du souvenir et possiblement agrémenter l'espace d'un banc. Il peut être intéressant de regrouper toutes les dépenses en une seule fois pour obtenir la subvention au maximum. Le projet complet sera proposé au vote lors du prochain conseil.

► Titularisation agent technique : Sébastien arrivé en mars 2025 a été nommé stagiaire en septembre 2025. Au terme de cette année en qualité de stagiaire ou il nous a satisfait dans l'exercice de ses fonctions nous avons décidé de le titulariser. Il est donc à compter du 10/09/2026 titulaire de la fonction publique territoriale.

6) Questions diverses

► M. Gressette demande s'il serait possible de passer un coup de balayeuse Route de la Perrière car il y a

beaucoup de gravillons sur la chaussée.
M. le Maire répond que nous allons voir avec l'agent technique ce qu'il est possible de faire.

► M. Grangetas demande s'il y a un projet de rénovation de la Route de Saragosse.
M. le Maire répond que la route étant une départementale nous ne sommes pas décisionnaire pour sa réfection, seul le Département peut l'envisager.

► M. le Maire rappelle que le nettoyage du fossé le « Train de paille » est à charge de la commune suite à la convention avec les propriétaires du château nous autorisant à déverser les eaux pluviales de l'Impasse d'A et de la Route de Lemos dans le fossé. L'agent technique sera sollicité pour le nettoyer.
M. Gressette demande si nous sommes rattachés à une obligation particulière concernant le respect de la nature dans le cadre du fossé.
Nous ne somme pas en mesure de lui répondre, nous recherchons l'information.

► M. Gressette demande quand est-ce que nous aurons la réunion avec Mr Touzet de l'ONF.
M.le Maire répond qu'elle est prévue au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h11.

Le Maire ,YVON Julien

La secrétaire, MOREL Angélique